

## AVIS AUX PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion d'effectuer les clarifications suivantes :

1. *Compartiment concerné :*

ISIN	COMPARTIMENT	PART
FR001400P0B4	ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS	RC (EUR)

- Le Compartiment peut être investi jusqu'à 40% dans des OPC éligibles PEA-PME.

2. *Compartiment concerné :*

ISIN	OPC	PART
FR001400P0C2	ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS	RC (EUR)

- Le Compartiment n'investira pas dans les OPC éligibles PEA-PME.

3. *Compartiment concerné :*

ISIN	OPC	PART
FR001400P0D0	ALLIANZ SELECTION ACTIONS	MC (EUR)

- Le Compartiment peut être investi jusqu'à 40% dans des OPC éligibles PEA-PME.

Ces clarifications ne modifient pas le profil rendement/risque de vos fonds. Ils ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas, en conséquence, ni un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Ces modifications entreront en vigueur le 08 novembre 2024.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DICs des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès de Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).